

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

IER VOLUME

FÉVRIER 1895

2ÈME LIVRAISON

LA CARTOGRAPHIE ET L'ARPENTAGE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

I

La liste des arpenteurs du Canada s'ouvre par un nom glorieux : celui de Champlain, hydrographe du roi. Le fondateur de la colonie est réclamé à bon droit par cette docte profession. Le gentilhomme saintongeois arpenta et mesura lui-même le domaine de Hébert. C'est lui encore qui mit solennellement, avec toutes les formalités voulues dans le temps, tous les nouveaux colons en possession de leur exploitation sur le rocher de Québec.

Les arpenteurs réclament aussi, comme un des leurs, le libérateur Washington, qui, avant d'embrasser le noble métier des armes, maniait le théodolite et le compas.

Après la mort de Champlain, ce fut Jean Bourdon qui le remplaça. On l'appelle dans les *Relations* "ingénieur de M. le gouverneur". Les actes notariés lui donnent le titre d'"ingénieur et arpenteur général de la colonie".

Venu au pays en 1634, Bourdon y mourut en 1668, après avoir occupé successivement les charges importantes de procureur syndic des habitants et de procureur général au Conseil Supérieur.

C'est lui qui, pendant plus de trente ans, présida à la plupart des principales constructions de cette époque

comme aux arpentages en général. L'on voit que les contestations au sujet des terrains ne se décidaient pas ordinairement sans lui : s'il était absent, on attendait son retour.

Le premier de l'an 1646, les PP. Jésuites envoyèrent à Bourdon des étrennes qui durent avoir pour lui un grand prix. C'était " une lunette de Galilée où il y avait une boussole. "

Bourdon traça, en 1641, la première carte du Canada que l'on ait eue depuis Champlain. Elle représente la région qui s'étend depuis Québec jusqu'au cap Tourmente. L'abbé Tanguay en a publié un fac-similé dans le premier volume de son *Dictionnaire*. La même année, Bourdon dessina encore une carte de la rivière Saint-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec. On a aussi de lui un *vrai plan du haut et bas de Québec comme il est en l'an 1660* et une carte du fort et des environs de Québec en 1664.

De 1668, date de la mort de Bourdon, jusqu'à 1672, nous ignorons qui mesura les nombreuses concessions qui eurent lieu alors dans la colonie.

Le premier mai 1672, l'intendant Talon nommait mesureur et arpenteur Louis-Marin Boucher-dit-Boisbuisson, sur la preuve que donna de sa capacité le sieur de St-Martin, professeur-ès-mathématiques en la Nouvelle-France. ⁽¹⁾ C'est la plus ancienne commission de ce genre qui nous ait été conservée. Cette nomination fut confirmée par la compagnie des Indes Occidentales, le 20 mai 1674. ⁽²⁾ Le 5 novembre 1672, Jean le Rouge obtint aussi une commission de mesureur et arpenteur. ⁽³⁾

Nous avons enfin la preuve que Jean Guyon exerça les mêmes fonctions, de 1673 à 1679, par une liasse de ses procès-verbaux qui est déposée dans les archives de la cour supérieure à Québec.

Le 29 janvier 1674, il fut représenté au Conseil de la colonie par le substitut du procureur-général que la

(1) Registre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 1, f. 233.

(2) Ibid. f. 278.

(3) Ibid. f. 240.

différence qui se trouvait entre les boussoles et instruments dont les arpenteurs se servaient pour aligner et arpenter les habitations, produisait diverses contestations entre les propriétaires des terres.

Pour obvier à ces difficultés, le Conseil ordonna que les arpenteurs mettraient dans la quinzaine leurs boussoles et instruments d'arpentage entre les mains de Martin Boutet, professeur-ès-mathématiques, pour être par lui égalés, et ce fait, que les arpenteurs poseraient quatre bornes en la grande place de la basse-ville de Québec, savoir : deux bornes sur le rhumb-de-vent nord-est et sud-ouest, et les deux autres sur celui du sud-ouest au nord-ouest, dont ils dresseraient procès-verbal, duquel ils mettraient expédition au greffe de la cour, pour éviter les changements qui pourraient arriver à l'avenir par la variation de l'aimant, lesquels alignements seraient continués d'être suivis pour les concessions qui seraient données au nom du roi, sans toutefois ôter la liberté aux seigneurs particuliers de donner tels alignements qu'ils désireraient faire suivre sur les terres de leurs fiefs.

Il fut ordonné en même temps qu'il ne serait reçu aucun arpenteur à l'avenir qu'il n'eût au préalable fait conformer par le sieur Boutet, l'instrument dont il prétendait se servir, aux boussoles des autres arpenteurs. (1)

Quel était ce Martin Boutet que les autorités semblaient honorer de leur confiance ? En quelles circonstances vint-il dans la colonie pour y enseigner les mathématiques ? Nous avouons que les détails biographiques manquent presque totalement sur cet intéressant personnage. Tout ce que nous savons c'est qu'il était sieur de Saint-Martin et que c'est le même qui signait un certificat de capacité en fait d'arpentage en faveur de Louis-Marin Boucher-dit-Boisbuisson, le premier mai 1672.

Martin Boutet était déjà dans le pays en 1654, et il fit épouser cette année une de ses filles au serrurier Charles Philippeaux. (2)

(1) Jugements et délibérations du Conseil supérieur, 29 janvier 1674, et Edits et ordonnances, éd. de 1855, vol. 2, p. 53.

(2) Contrat de mariage du 18 mai 1654, greffe Audouart.

De sa femme Catherine Soulage, Martin Boutet eut encore une autre fille qui se fit religieuse aux ursulines de Québec. ⁽¹⁾

C'est, vraisemblablement, le professeur Boutet qui enseigna les mathématiques et l'hydrographie à l'illustre découvreur Louis Jolliet.

Nous devons à Jolliet le premier relevé scientifique du fleuve St-Laurent. Pour compléter son travail il fit cinquante-six voyages en barque ou en canot. En 1673, il dédiait à Frontenac la carte des contrées qu'il avait parcourues avec le P. Marquette dans les régions où coule le Mississipi. Nous avons encore de lui une carte de 1679 qui montre le chemin qu'il fit depuis Tadoussac jusqu'à la mer du Nord, dans la baie d'Hudson. Il y marque la vraie situation de la baie et du détroit. En 1684, Jolliet dédiait au gouverneur de la Barre une carte de la Nouvelle-France. Le 23 octobre 1699, il adressait au ministre une carte de la baie d'Hudson et du Labrador.

J.-EDMOND ROY

(La suite dans la prochaine livraison)

FRÉDÉRIC ROLETTE

Le jeudi, 17 mars 1831, mourait à St-Roch de Québec, un Canadien de marque, du nom de Frédéric Rolette, qui fut soldat, tantôt dans la marine, tantôt dans l'armée de terre, et qui se distingua d'une manière éclatante en plusieurs occasions.

Né à Québec, en 1783, Frédéric Rolette était le fils de Jean-Joseph Rolette, qui alla s'établir à Nicolet, vers le commencement du siècle et qui y mourut le 19 mars 1828, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Frédéric Rolette partit de chez son père fort jeune et s'embarqua à bord d'un vaisseau de guerre anglais. Il eut bientôt l'occasion d'assister à plusieurs combats

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. 2. p. 52.

célèbres et d'y montrer son courage. Il prit part, entre autres, au combat du Nil, où il reçut cinq blessures, et à celui de Trafalgar, en 1805, où périt l'illustre Nelson, après avoir remporté une victoire décisive sur les flottes française et espagnole réunies. Le sentiment du devoir et les circonstances le forcèrent ainsi de combattre un drapeau que ses ancêtres avaient noblement défendu.

Après sept ans de service sur mer, Rolette revint au pays et, le 4 octobre 1807, il fut nommé second lieutenant dans la marine provinciale canadienne. Il fut promu, le 25 avril 1812, au grade de premier lieutenant et de commandant du brigantin, le *General Hunter*, qui devait croiser sur le lac Érié. La guerre américaine, qui éclata quelques semaines après, lui permit cette fois de faire servir sa bravoure et son expérience à la défense de son pays. En effet, ce fut Rolette qui ouvrit la campagne par un coup de main qui mérite d'être connu plus qu'il ne l'est.

Le 3 juillet 1812, il commandait le brigantin *General Hunter* ⁽¹⁾ et avait l'honneur de faire la première prise sur les Américains. La nouvelle de la déclaration de guerre, par les Etats-Unis, venait d'être reçue à Amherstburgh, où se trouvait le capitaine Rolette, lorsqu'on lui annonça qu'une voile apparaissait au large. Supposant que c'était le vaisseau qui portait sir Isaac Brock, attendu depuis plusieurs jours, il s'embarqua dans une chaloupe, avec cinq matelots canadiens pour aller à sa rencontre. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsque, à environ un quart de lieue du vaisseau, il reconnut le pavillon américain, que la hauteur des vagues l'avait jusques là empêché d'apercevoir. C'était le *Cayuga Packet*, goëlette américaine, armée de deux canons et montée par quarante hommes, y compris une dizaine d'officiers. Éloigné de terre de près de trois lieues, il jugea qu'il lui était impossible de fuir ce vaisseau, qui courait sur lui à pleines voiles. Ne prenant conseil que de son courage et avec une audace extraordinaire il ordonna à trois de ses hommes de prendre leur carabine, tandis que les

(1) Ainsi nommé en l'honneur du lieutenant général de ce nom, qu'on trouve sur la liste des lieutenants gouverneurs du Haut-Canada.

autres continuaient à ramer de l'avant. Quelques instants les mirent à portée de se faire entendre du timonier américain, qui, voyant leur état de faiblesse, ne fit que sourire à la demande qui lui fut faite d'amener. Une décharge partie de la chaloupe de Rolette abattit presque aussitôt le timonier railleur. La chaloupe de Rolette s'attacha au vaisseau américain, et l'équipage, surpris et effrayé par la mort de son pilote, abandonna la manœuvre. Les six braves s'élançèrent alors sur le pont du *Cayuga*, s'emparèrent des armes qui y étaient amoncelées, et ordonnèrent aux matelots de descendre à fond de cale, où ils furent enfermés avec le restant de l'équipage et des soldats qui s'y trouvaient au moment de l'abordage.

Rolette, armé de deux pistolets, se rendit alors seul auprès des officiers, au nombre desquels se trouvait, dit-on, un officier général; et il les désarma tous. Il n'y avait que quelques instants que nos braves avaient reconnu le vaisseau américain, que déjà il portait le pavillon anglais.

On dit que, revenus de leur première surprise, les Américains commencèrent à jeter des regards menaçants sur leurs vainqueurs; mais, par bonheur pour Rolette, le vaisseau dont il venait de s'emparer, se trouvait alors en vue de la côte canadienne, et peu éloigné d'un moulin à vent, autour duquel étaient massées de grandes pièces de bois de sciage qui avaient tout l'apparence d'une fortification. Rolette, avec beaucoup de présence d'esprit, cria de sa meilleure voix au timonier de mettre le vaisseau sous les canons de la batterie; ce truc eut l'effet désiré. Un bateau canadien venu à son secours dans le même moment, acheva de tranquilliser les *yankées*, qui ne bougèrent plus. Notre héros fit alors triomphalement voile vers Amherstburgh, où il reçut une ovation.

Le vaisseau dont Rolette venait de s'emparer était chargé d'approvisionnements de guerre pour l'armée du général Hull.

Les Américains, faits prisonniers en cette occasion, ne purent qu'admirer un pareil coup d'audace. Aussi, il y a quelques années (*Minerve*, 5 fév. 1868), à l'occasion

d'une promenade que fit au milieu d'eux le fils de Rolette, le colonel Johnson, le major Lougham et le lieutenant Kingsbury, de St-Louis, Missouri, tous trois survivants de cette fameuse capture, lui exprimèrent leur admiration pour la conduite de son père, et s'accordèrent à dire qu'ils ne comprenaient pas comment ils avaient été fascinés par lui. "Son regard nous paraissait si farouche, dirent-ils, que nous le regardions en tremblant comme des soldats craintifs qui reçoivent des ordres sévères de leur capitaine."

* * *

Au combat de la rivière Raisin, le 22 janvier 1813, Rolette servit comme officier dans l'artillerie. Les Américains furent défaits, après une lutte acharnée, dans laquelle les Canadiens eurent environ deux cents hommes de tués ou blessés. Rolette se battit comme un lion et fut gravement blessé à la tête par une balle de mousquet. Il refusa énergiquement de laisser le combat, disant : " J'ai été choisi pour diriger le feu de ce canon, et ce serait une honte pour moi que de m'absenter en ce moment."

* * *

Quelque temps après, le 10 septembre de la même année, dans un combat meurtrier qui se livra sur le lac Érié, entre la flotte anglaise commandée par Barclay et l'escadre américaine supérieure commandée par Perry, Rolette servait comme commandant de la *Lady Prevost*. Buchan, le capitaine de ce vaisseau, ayant été blessé mortellement au commencement de l'action, Rolette continua le combat avec une grande bravoure, jusqu'à ce qu'ayant été blessé grièvement lui-même par une explosion de poudre, qui tua ou blessa plusieurs de ses gens, il rendit son vaisseau tout désemparé et sur le point de couler à fond. On rapporte (Tassé : *Les Canadiens de l'Ouest*) que sans les instances réitérées d'un de ses cousins, du nom de Morin, qui se trouvait là avec lui, Rolette faisait sauter le vaisseau, plutôt que de se rendre.

C'est à cette occasion qu'il fut fait prisonnier par les Américains et emmené aux Etats-Unis, où il fut gardé comme otage pendant l'espace de douze mois.

* * *

Rolette fit pendant cette guerre dix-huit prises différentes, et déploya chaque fois un courage et une audace qui peuvent difficilement être surpassés.

Lors de la prise de Détroit, le général Brock lui fit les plus grands éloges de sa conduite. Il lui dit : " Je vous ai observé pendant le combat, vous avez un regard de lion et je me souviendrai de vous."

Le commandant Barclay, qui avait le commandement de la flotte anglaise, sur le lac Erié, en 1813, a dit de Rolette : " Pendant tout le temps que Rolette servit sous mes ordres, sa belle conduite mérita ma plus vive approbation et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme marin."

* * *

Après la guerre, un sabre d'honneur, du prix de cinquante guinées, fut présenté à Rolette par les citoyens de Québec, pour le féliciter de sa conduite héroïque, dans tant d'occasions. Nous citerons ici l'en-tête de la liste des souscripteurs, ainsi que les noms de ces derniers :

" Souscription de cinquante guinées, de la part des citoyens canadiens de Québec, pour acheter un sabre, qu'ils désirent donner en présent au lieutenant Frédéric Rolette, par récompense pour sa conduite noble et courageuse, depuis la déclaration de la guerre, avec l'Amérique, et en particulier pour ses services distingués, sur le lac Erié."

Suit la liste des souscripteurs, avec le montant souscrit par chacun :

Pas. de Salle Laterrière..	£3 10 0	J. Drolette.....	2 0 0
Mocquin, avocat.....	1 3 4	Michel Clouette.....	2 0 0
Joseph Languidou.....	2 0 0	Jean Langevin.....	1 0 0
Francis Quirouet.....	2 3 8	Jean Bélanger.....	2 0 0
Jean Bélanger.....	2 0 0	Louis Plamondon.....	1 3 4
Thomas Lee, junior.....	3 10 0	Charles Jourdain.....	1 3 4
Etienne Côté.....	1 0 0	François Durette.....	3 10 0
François L'Anglais.....	1 3 4	Pierre Voyer.....	1 3 4
Pierre L'Anglais.....	2 0 0	Joseph Huot.....	1 3 4
François Rolette.....	2 0 0	G. Vanfelson.....	2 0 0
Jean Huot.....	2 0 0	Pierre Doucette.....	0 10 0
Joseph Roy.....	1 10 0	Michel Berthelot.....	2 0 0
Louis Fortier.....	1 0 0	Le grand vic. Doucette..	2 0 0
Et. C. LeBlond.....	1 0 0	L. T. Besserer.....	2 0 0
L. Masson.....	3 10 0	Gaspard Massue.....	2 0 0
Charles Langevin.....	0 10 0	Louis Lagueux.....	2 0 0

Québec, 12 juillet 1814.

£ 56 13 8

Ce sabre est maintenant à Nicolet, en la possession de la veuve de John Rolette, qui était un des fils de Frédéric. Le fourreau et la poignée de ce sabre, qui représente un lion hérissé, sont en cuivre doré, et incrustés de peau de crocodile. Sur l'une des facettes de la garde, est une figure de Bellone; sur l'autre un athlète retenant un lion rugissant. La lame en acier fin, richement enjolivée de figures mythologiques, porte l'inscription suivante :

“ Presented to lieut. Frederic Rolette, of the Provincial Navy, a canadian born subject, who distinguished himself on many occasions, during the late American war, particularly in the naval action on Lake Erie, of the 13th September 1813, under the brave Captain Barclay, as a testimony whereof, his school companions, with other loyal and patriotic Canadians voted fifty guinees for this sword.”

* * *

Rolette ne put jamais se remettre parfaitement des blessures reçues pendant sa dernière campagne. La mort vint le tirer d'un état de souffrance qu'il acceptait avec patience et résignation, à l'âge peu avancé de quarante six ans. Il laissa une veuve et six jeunes enfants dans la pauvreté.

Sa femme, Luce Bouchette, était la plus jeune des filles du commodore Bouchette, commandant des forces

navales canadiennes, sur les grands lacs, vers la fin du siècle dernier, et sœur de l'arpenteur général du même nom. Il l'avait épousée en 1811.

La plus jeune des sœurs de Rolette, du nom de Marie-Josephte, jeune fille d'une beauté remarquable, aux manières distinguées, épousa un officier de l'armée anglaise, du nom de Holland. Son père ne voulait pas consentir à cette alliance, avec un homme qui, naguère encore, faisait verser le sang français sur les plaines d'Abraham ; mais Mlle Rolette, écoutant plutôt son cœur que les répugnances patriotiques de son père, persista dans son amour, et le tout se termina par un enlèvement.

Le major Samuel Holland (car c'était lui), s'était distingué en 1759, aux côtés de Wolfe, dont il était, dit-on, l'intime ami. Il devint plus tard arpenteur général de la province et possédait près de Québec, une magnifique résidence, connue encore aujourd'hui sous le nom de *Holland House*, où il eut l'honneur de recevoir plusieurs grands personnages, entre autres le duc de Kent, père de la reine Victoria. Le major Holland est mort en 1801.

L'un des frères de Frédéric Rolette, du nom de Joseph, fit un grand commerce, à la Prairie-du-Chien, dans l'Etat de Wisconsin, et y acquit de grandes propriétés. On le considérait, à bon droit, comme l'un des principaux citoyens de l'endroit. Il y est mort en 1842.

* * *

Si quelque personne pouvait nous procurer le portrait de Rolette, ou quelque écrit de sa main, nous en serions très heureux. Ce serait un ornement pour notre cabinet d'antiquités canadiennes et nous conserverions religieusement ces souvenirs d'un Canadien qui fit honneur à son pays et qu'il est bon de sauver de l'oubli.

Dans le peu d'écrits que l'on possède sur cette époque, c'est à peine si on mentionne le nom de Rolette. Là, comme d'habitude d'ailleurs, ce sont des personnages étrangers qui figurent sur la scène, récoltant les compli-

ments et la reconnaissance, tandis qu'on semble ignorer les hauts faits d'armes de ceux de notre race. Il est donc à propos de réparer ces injustices, en conservant ces beaux souvenirs d'un âge qui n'est plus.

PHILÉAS GAGNON

DIDACE PELLETIER

FRÈRE LAI RÉCOLLET

Le 21 février 1699, un samedi, sur les six heures du soir, une pénible nouvelle circula dans le bourg de Trois-Rivières : le bon frère Didace venait de mourir !..

On s'en affligea chez le major, on le pleura à la lieutenance, on le regretta chez le procureur du roi. Les pauvres perdaient, en effet, leur meilleur ami.

Les religieux de Saint-François environnèrent la dépouille mortelle de leur frère de la plus grande vénération ; les Ursulines de Trois-Rivières, qui avaient eu l'honneur de veiller au chevet du mourant dans les salles de leur Hôtel-Dieu, racontèrent plus tard qu'elles avaient assisté à la mort d'un saint et que la ville de Trois-Rivières possédait un puissant intercesseur au ciel.

Ce moine longtemps oublié, mieux connu aujourd'hui sous le nom de frère Didace, s'appelait de son vrai nom Claude Pelletier.

C'est à Sainte-Anne de Beaupré, le 28 juin 1657, que naquit Claude Pelletier de parents pauvres, à la vérité, de biens temporels, mais riches en vertus.

Quoiqu'il fût leur fils unique, et toute l'espérance de leur vieillesse, ils le donnèrent cependant à Dieu d'un grand cœur quand ils connurent qu'il était véritablement appelé à la vie religieuse. Claude Pelletier prit l'habit de saint François le 3 février 1679. Un an après, le 5 février 1680, il faisait ses vœux de profession. On lui donna en religion le nom de Didace. Trop humble pour aspirer à l'ordre de la prêtrise, Didace Pelletier resta frère lai toute sa vie.

Excellent menuisier, il construisit ou répara presque toutes les églises et maisons possédées par les récollets dans la Nouvelle-France.

En 1699, en travaillant à la charpente de l'église de son ordre à Trois-Rivières, il fut atteint d'une pleurésie. Transporté à l'Hôtel-Dieu des Ursulines, il se fit donner les derniers sacrements, assurant le chirurgien qui le soignait que son dernier jour était arrivé. En effet, le 21 février, il expira après avoir répondu lui-même avec la plus grande ferveur aux prières des agonisants.

Le frère Didace conserva toute sa vie la grâce de son baptême. C'est le témoignage que lui rend son confesseur, le père Joseph Denis.

“ Sa dévotion envers la Sainte-Vierge était grande, remarque encore le père Denis, à toutes les heures un *ave*, à tous les jours son office à trois leçons, toutes les semaines son Rosaire, tous les mois l'office des morts à neuf leçons pour l'âme du purgatoire qui lui avait été la plus dévote, et tous les ans il jeûnait au pain et à l'eau la veille de ses fêtes. Tous les samedis de l'année, il jeûnait aussi pour obtenir la grâce de mourir ce jour-là sous la très salutaire protection de la Sainte-Vierge, comme effectivement il est mort. ”

L'esprit d'humilité et de pénitence du frère Didace n'était pas moins grand. Il ne s'exempta jamais du jeûne même lorsqu'il était occupé aux plus pénibles travaux, et il se levait toujours à minuit. Si son confesseur l'engageait à modérer ses grandes austérités, il répondait modestement : “ Je vous en supplie, mon père, laissez-moi faire, j'aime mieux mourir dix ans plus tôt et avoir la consolation d'avoir observé ma règle que de vivre dix ans plus tard et avoir à me reprocher de m'avoir épargné ; la Religion s'est bien passée de moi avant que j'y fusse et elle s'en passera bien encore après ma mort. ”

Le frère Didace portait un grand respect aux prêtres et à tout ce qui touche leur ministère sacré. Les fêtes et les dimanches, il servait autant de messes qu'il le pouvait, et à son retour dans la sacristie il n'oubliait jamais de se prosterner pour dire sa coulpe au prêtre

qu'il rencontrait pour la première fois comme à son supérieur.

On conserva précieusement les effets qui avaient appartenu à ce bon religieux, livre de prières, robe, etc., etc., et Dieu honorant son serviteur du don des miracles, il suffisait d'appliquer quelques uns de ces objets sur les malades pour obtenir les plus merveilleuses guérisons. Elles devinrent si nombreuses et si répandues dans le pays, où la dévotion au saint frère allait toujours en augmentant, que les autorités ecclésiastiques firent faire des enquêtes juridiques qui furent envoyées à Rome.

Peu à peu, cependant, le souvenir du frère Didace tomba dans l'oubli.

Combien pensent aujourd'hui à invoquer ce saint religieux ?

Puisse le récit de faveurs extraordinaires obtenues par son intercession faire renaître la confiance en ce grand serviteur de Dieu. Les dévots au frère Didace pourront alors demander à l'Église de le mettre sur ses autels.

* * *

Lors de l'incendie de l'église et du couvent des récollets à Québec, le 6 septembre 1796, une quantité de livres et de papiers de toutes sortes furent emportés par le vent des cellules des religieux dans toutes les directions. Une très belle estampe tomba, à demi consumée, dans la cour d'une maison de la rue Saut-au-Matelot. Le propriétaire, M. Baillairgé, la ramassa.

Cette estampe, qui avait huit pouces de hauteur sur six de largeur, représentait un moine récollet en prière devant un crucifix. La tête penchée dans un profond recueillement, il tenait la main gauche appuyée sur la poitrine et dans la droite il portait un crâne. Au-dessous de la gravure se lisait ce qui suit :

“ LE VRAI PORTRAIT DU TRÈS RELIGIEUX FR DIDACE PELLETIER, FR LAY RÉCOLLET NATIF DE STE ANNE EN CANADA, MORT EN ODEUR DE STÉTÉ DANS (LA MISSION) DE LA NOUVELLE FRANCE, LE 21 FÉBURIER, 1699, AGÉ DE 41

ANS. RELIGION ET QUE DIEU HONORE PAR PLUSIEURS MIRACLES.”

A la mort de M. Baillaigé, l'estampe devint la propriété de son fils, M. Louis de Gonzague Baillaigé, avocat, bien connu par ses œuvres de charité.

En 1885, M. Baillaigé, désirant obtenir des renseignements sur le personnage que cette estampe représentait, la montra à M. l'abbé H.-R. Casgrain qui en admira la beauté.

M. l'abbé Casgrain ne possédait aucun renseignement sur le frère Didace. Mais il interrogea les écrivains le plus au fait de notre histoire, entre autres M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier. Le savant abbé lui répondit qu'il ne connaissait pas l'estampe, mais qu'il avait hérité de M. Jacques Viger d'un petit manuscrit qui contenait une suite de procès authentiques sur la vie et les miracles du frère Didace.

L'hiver suivant, M. l'abbé Casgrain fit un séjour à Paris. Il fouilla à maintes reprises les boutiques des bouquinistes dans l'espoir de trouver d'autres estampes représentant le frère Didace, mais toujours sans succès. Découragé, il était sur le point d'abandonner ses recherches lorsqu'il songea à aller consulter la riche collection de la Bibliothèque nationale. A sa grande satisfaction, il y trouva une copie admirablement conservée de l'estampe possédée par M. Baillaigé. Il en fit prendre immédiatement plusieurs photographies.

Telle est l'histoire du portrait du frère Didace, aujourd'hui répandu dans tout le pays.

PIERRE-GEORGES ROY

NOTES

—On annonce l'apparition d'une cinquième Mine du R. P. Lacasse : **AUTOUR DU DRAPEAU**.

—**LE ROSAIRE**, tel est le titre d'une nouvelle revue publiée par les Frères Prêcheurs de Saint-Hyacinthe. Cette publication tout en s'occupant particulièrement de la dévotion du Rosaire, traitera aussi de tous les sujets intéressants pour les lecteurs catholiques.

—Il y a quelques mois, Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, publiait un ouvrage intitulé **MEMOIRS OF BISHOP BURKE** dans lequel il essayait de prouver que les évêques de Québec ont délaissé de tout temps, mais surtout depuis la conquête, les catholiques des Provinces Maritimes, particulièrement les Acadiens, et que c'est aux prêtres irlandais que ceux-ci doivent leur reconnaissance. L'archevêché de Québec vient de faire publier un **MÉMOIRE SUR LES MISSIONS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, DU CAP-BRETON ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD** qui met à néant les accusations de l'archevêque d'Halifax.

—M. Robert Harris a lu le mois dernier, devant une association de Montréal, une étude intéressante sur le développement des arts au Canada. L'auteur a traité particulièrement de la période française.

—M. C.-J. Magnan, professeur à l'école normale Laval, a sur le métier un **MANUEL D'INSTRUCTION CIVIQUE**, au moyen duquel les élèves pourront apprendre les premières notions du droit constitutionnel et administratif. L'ouvrage de M. Magnan traitera des pouvoirs publics; du suffrage; du pouvoir législatif; du pouvoir exécutif; de la loi, du budget et des taxes ou impôts; de la justice; de l'administration paroissiale et régionale; de la force publique: armée, police, etc; de l'instruction publique et des rapports de l'Église et de l'Etat.

—C'est une perte sensible que viennent de subir les lettres canadiennes par la mort du sénateur Joseph Tassé. Le journalisme ne laisse guère de loisirs; cependant, dans sa courte carrière, M. Tassé a trouvé le temps de publier plusieurs ouvrages historiques d'une grande importance. Nous avons de lui: **L'ABBÉ PICQUET (1870)**; **PHILÉMON WRIGHT OU COLONISATION ET COMMERCE DE BOIS (1871)**; **LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE (1872)**; **LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS (1873)**; **LES CANADIENS DE L'OUEST (1878)**; **LE 38^{ème} FAUTEUIL (1891)** et **LES DISCOURS DE CARTIER (1893)**. M. Tassé a aussi publié en brochure ses "Lettres au Mail", en réponse aux violentes attaques de ce journal contre la race canadienne française. Il a collaboré pendant un grand nombre d'années à la **REVUE CANADIENNE** et les seize premiers volumes de cette publication contiennent de lui au delà de cent articles et discours. Dans les mémoires de la Société Royale du Canada, dont M. Tassé était membre, on peut lire une très intéressante étude intitulée: **VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE**. C'est ce qui a été publié de plus complet sur ce sujet que l'**ACADÉMIE DES SCIENCES POLITIQUES** a discuté dans l'une de ses dernières séances.

QUESTIONS

— Pouvez-vous me donner le nom du député de la Convention, né au Canada, qui a voté la mort de Louis XVI ?

L. F.

— J'ai lu quelque part qu'un livre avait été brûlé par le bourreau sur la place publique de Québec, au commencement de la colonie ? Quel était ce livre et pourquoi fut-il brûlé ?

E. L., TROIS-RIVIÈRES.

— Possédez-vous des renseignements sur Lafflard qui a laissé des notes biographiques sur les officiers des colonies françaises ?

ARCH.

— Quand la marguerite fit-elle son apparition au Canada ?

A. R., BEAUMONT.

— Un ami vient de me montrer plusieurs belles peintures représentant des scènes canadiennes. Elles sont signées : Kreighoff. Cet artiste est-il Canadien ? Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur lui ?

LÉO. G., LÉVIS.

— Jean Bourdon est-il allé à la baie d'Hudson en 1656 ?

CHICOUTIMOIS.

— La pomme de terre était-elle connue au Canada, du temps des Français ? Quand commença-t-on à la cultiver dans le pays ?

AGRICULTEUR.

— En 1678, Louis XIV ordonna que le gouverneur-général, l'intendant et le Conseil Souverain fissent une assemblée des principaux et des plus anciens citoyens du Canada, au nombre de 20, pour avoir leurs avis sur la traite des boissons enivrantes avec les sauvages. Au mois d'octobre 1678, quinze d'entre eux répondirent que le commerce de l'eau de vie était absolument nécessaire au bien de la colonie. Quels étaient ces vingt citoyens ? Je n'en connais qu'un : Jacques LeBer de Saint-Paul qui se prononça avec la minorité.

CHERCHEUR.

— Dans une lettre qu'adressait, le 28 mai 1756, Mme de Pompadour à son triste protégé, le duc de Richelieu, la favorite de Louis XV écrivait : " Je rouvre ma lettre pour vous complimenter sur la bonne opération de M. de La Galissonnière. J'espère qu'elle vous avancera. Nous attendons la nouvelle d'un second combat. " (CORRESPONDANCE DE MME DE POMPADOUR AVEC SON PÈRE, M. POISSON, ET SON FRÈRE, M. DE VANDIÈRES, PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR M. A. P. MALASSIS SUIVIE DE LETTRES DE CETTE DAME A LA COMTESSE DE LUTZELLEBOURG, A PARIS DUVERNEY, AU DUC D'ANGUILLO, ETC.) Quel est ce M. de la Galissonnière ? Quelle est cette bonne opération qu'il vient de faire ? Quel est cet autre combat qu'attend Mme de Pompadour ? Un amateur d'histoire qui répondrait à ces questions obligerait

UN CURIEUX.

— Je désire avoir quelques notes biographiques sur les familles Dubergès, Duberger et Dambourgès. Connaissez-vous, quelqu'un qui pourrait me renseigner sur ce sujet ?

P.